

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS

AVIS PUBLIC - RÈGLEMENT NO 2023-06

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ :
PROJET DE RÈGLEMENT NO 2023-06 DE ZONAGE NO 2006-009 AFIN D'INCLURE LE LOT
5 206 447 DANS LA ZONE D'AMÉNAGEMENT PRIORITAIRE

Aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage de la municipalité.

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné :

QUE le conseil municipal, suite à l'adoption, par sa résolution numéro 2023-04-062 à sa séance du 4 avril 2023, du projet de règlement numéro 2023-06 intitulé PROJET DE RÈGLEMENT N° 2023-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 2006-009 AFIN D'INCLURE LE LOT 5 206 447 DANS LA ZONE D'AMÉNAGEMENT PRIORITAIRE, tiendra une assemblée publique de consultation le 2 mai 2023 à compter de 18 h 30, dans la salle du conseil située au 403 rue Principale, à Piopolis, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

QUE le projet vise à :

- Inclure la totalité du lot 5 206 447 à l'intérieur de la zone d'aménagement prioritaire.

QU'au cours de cette assemblée publique, le Maire ou un autre membre du conseil désigné par le Maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet ;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau ;

Donné à Piopolis, ce 18 avril 2023.



EMMANUELLE FREDETTE
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE